



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
PROCES-VERBAL**

Séance du 16 avril 2025

Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le seize avril à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Madame Marie-Christine VIGIER, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

Absents Excusés : Monsieur Dominique SERRE, Madame Monique FAURE, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN.

Procurations : Monsieur Dominique SERRE donne procuration à Charline MONNET, Madame Monique FAURE donne procuration à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN donne procuration à Madame Flavie JURDYC.

1. Désignation du secrétaire de séance

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 19 mars 2025 il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point 6 à l'ordre du jour concernant le règlement intérieur du réseau de lecture de Billom communauté.

3. D01-160425 Aménagement Contournat - Travaux d'éclairage Public par Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – Tranche 2

Pour rappel, le 16 février 2022 le conseil municipal avait validé le plan de financement concernant les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Contournat dont l'enfouissement des réseaux secs et éclairage publics faisaient partie. Le montant prévisionnel d'élevait à 274 700 € HT.

Le montant des travaux d'éclairage public à Contournat de la tranche 1 s'élevait à 93 000 € HT soit 46 507,92 € HT à charge pour la commune avec un complément de 1800,42 € HT pour l'abri de bus de Layras.

Le montant des travaux d'éclairage public de Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 de Contournat, s'élève à 34 000 € HT.

Monsieur le Maire explique que conformément à la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la loi de finances rectificative du 20



avril 2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public suite à l'aménagement de Contournat tranche 2, Territoire Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme prend en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 40 % HT soit 13 600 € ce qui laisse à charge de la commune 20 403,12 € HT en ajoutant l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité donne autorisation à Monsieur le Maire de compléter et signer la convention de financement de travaux d'Eclairage Public d'intérêt communal avec Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.

4. D02-160425 FONCIER - Achat de la parcelle cadastrée ZM n°239 située au Cerfeuil

Un abord de la parcelle ZM n°239 de superficie de 3 039 m² a été amputée, d'environ 20 m², du côté voirie communale. Il y a lieu de procéder au bornage de cette partie devenue publique afin de régulariser la situation du propriétaire et de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches administratives concernant l'arpentage du terrain cadastré ZM n°239 et à négocier le prix du m².**

5. SECURITE- Présentation du Plan communal de sauvegarde

La commune va proposer au conseil municipal une dernière mise à jour de son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) avant sa diffusion aux services de l'état, sa mise à disposition en mairie et sur le site internet.

Selon l'Article L731-3 modifié par la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 - art. 11 (V), le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il n'a pas pour vocation à être un document informatif à l'inverse du DICRIM. Monsieur le Maire rappelle qu'il est à la portée de tous les citoyens de la commune et que chaque habitant a reçu un exemplaire du DICRIM. Monsieur le Maire rappelle l'importance du Plan communal de sauvegarde, destiné exclusivement aux élus. Certains conseillers municipaux ont une mission inscrite dans ce document en cas de catastrophe naturelle. Ce qui n'empêche pas aux autres conseillers de contribuer à la mise en œuvre d'actions.

6. D03-160425 BILLOM COMMUNAUTE- Approbation du nouveau règlement intérieur du réseau de lecture publique

Pour rappel, le réseau de lecture publique de Billom communauté a pris naissance au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des réseaux de lecture de Mur-ès-Allier et Billom-Saint-Dier-Vallée du Jauron. Il regroupe aujourd'hui les 18 médiathèques municipales de Beauregard-l'Évêque, Billom, Bongheat, Bouzel, Chauriat, Mur-sur-Allier secteur Dallet, Égliseneuve-près-Billom, Estandeuil, Isserteaux, Mur-sur-Allier secteur Mezel, Pérignat-ès-Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Dier-



d'Auvergne, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel, Trézioux, Vassel et Vertaizon.

À Billom communauté, la mise en réseau répond aux missions suivantes : informatisation des bibliothèques et création d'un catalogue commun, mise en place d'une politique documentaire concertée, promotion de la lecture publique, formation des bibliothécaires. Le réseau participe à la vie culturelle, scientifique, éducative et sociale des communes adhérentes.

Une convention de fonctionnement en date, pour sa dernière version, du 30 juillet 2020, définit les conditions de partenariat entre les différentes structures municipales et intercommunales. Elle est un texte de référence au sein duquel chacun peut trouver les informations nécessaires à l'exercice de son activité. Elle est annexée (annexe 1) d'un règlement intérieur à destination des publics des bibliothèques, approuvé le 27 janvier 2020 par le conseil communautaire, et adopté par l'ensemble des communes adhérentes.

Les contours de notre réseau comme le paysage national de la lecture publique ayant évolué depuis son adoption, ce règlement intérieur est aujourd'hui obsolète. En parallèle d'un travail de refonte du guide du réseau (document joint), les bibliothécaires bénévoles et salariés des communes, accompagnés par les coordinatrices intercommunales, ont ainsi travaillé à sa révision au deuxième semestre 2024.

Ont notamment été ajoutés un rappel général des missions des bibliothèques publiques (Art. 2) – y est fait mention de la loi Robert du 21 décembre 2021 –, une information détaillée sur le traitement et la conservation des données personnelles (Art. 9), auxquels participent les bibliothécaires des communes, et une note concernant les dons (Art. 11). Les bibliothécaires ont également souhaité rendre plus lisibles les quotas de prêt aux particuliers (de « 10 documents (dont 1 DVD et 2 CD) pour 4 semaines + 2 jeux pour 2 semaines » à « 12 documents dont 4 nouveautés, 4 jeux, 4 DVD pour 4 semaines »), abaisser l'âge de fréquentation en autonomie de 12 ans à 8 ans, et redéfinir les conditions de prêt aux collectivités.

Cette nouvelle version du règlement a été soumise à approbation des membres de la commission culture intercommunal, validée une première fois à l'unanimité par le conseil communautaire du 27 janvier 2025 (délibération n° 6), puis définitivement validée après modification de l'article 9 (portant sur la protection des données) à l'unanimité par le conseil communautaire le 7 avril 2025 (délibération n° 25).

Après lecture du document et délibérations, le conseil municipal, valide les modifications apportées au document et adopte ainsi le nouveau règlement intérieur.

7. CYBERSECURITE – Point sur un rapport d'état des lieux de la commune par l'ADIT 63

L'Agence Départemental d'Ingénierie territoriale du Puy-de-Dôme a dressé un état des lieux en matière de cybersécurité informatique de la commune. Plusieurs pistes ont été envisagées comme la création d'un réseau Wifi privé et public, de nouvelles adresses de messagerie seront mises en place, une charte informatique sera écrite...Une formation de sensibilisation sera organisée à destination du personnel communal et des élus.

VI. Divers

Pour info :

- Une cellule de stockage d'électricité va être construite entre Contournat et Ceysnat, au niveau du village des Rochettes.



- Un permis d'aménager créant 11 lots à Contournat a été déposé en mairie.
- Les travaux d'assainissement, eaux pluviales et réseaux secs de la tranche 2 (rue du Perpignan et rue des Framboisiers) à Contournat commencent le 10 juin prochain avec l'entreprise Monteil à Gerzat. Une réunion publique sera organisée avec le bureau d'études Géoval.

8. Questions diverses

- Point sur diverses manifestations :
 - ✓ « 1jeune1job » le 22 mars à Saint-Julien a réuni, environ 500 participants, un peu moins que l'année dernière.
 - ✓ Le vide grenier à Contournat le 6 avril a récolté environ 3 000 € de bénéfices.
 - ✓ La rando'crêpes du 6 avril a attiré 372 randonneurs.
 - ✓ 30 personnes ont participé à la conférence sur le sommeil organisée le 10 avril par le CLIC à Saint-Julien-de-Coppel.
- Point sur les manifestations à venir :
 - ✓ Cérémonie du jeudi 8 mai au monument aux morts à 11h
 - ✓ Venue d'une délégation de 8 élus du conseil municipal de Saint-Julien-des-Landes le week-end du 8 mai
 - ✓ Exposition de peintures par les membres des clubs de Saint-Julien-des-Landes et de Saint-Julien-de-Coppel à la salle des fêtes à l'occasion de la brocante amicale laïque du 8 mai.
- Projet d'Aménagement durable de Saint-Julien-de-Coppel
 - ✓ Présentation de 4 projets avec chacune une fiche mission :
 - 1 le bourg de St-Julien avec la place de la Fontaine,
 - 2 le bourg de Contournat,
 - 3 autour de la place du Breuil et de la salle des fêtes à St-Julien,
 - 4 entrée de St-Julien, place de l'Arbalétrier

Un atelier participatif se déroulera le samedi 14 juin, place de la fontaine, dans le bourg de Saint-Julien. Il s'agit de la mise en place d'éléments physiques autour de la fontaine afin d'interdire le stationnement. Cette préfiguration contribuera à valider les choix d'aménagement futur de la place.

Commentaires : Un élu a fait une constatation concernant la circulation sur la place de Contournat. Il a observé la circulation des véhicules et des piétons sur un week-end et préconise de garder une double circulation autour de la place.

- Une conseillère a suggéré l'installation d'une boîte à lire à Contournat.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu les 21 mai et 18 juin.

Fin de séance à 20h55

Le Maire,

La secrétaire de séance,



M. Dominique VAURIS

Mme. Charline MONNET